

Rabat, le jeudi 28 mars 2013

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Le CESE présente son rapport relatif à «l'apprentissage tout au long de la vie »**

Le Conseil Economique, Social et Environnemental a tenu sa vingt-cinquième session ordinaire le jeudi 28 mars 2013. Cette session a été consacrée principalement à la présentation et la discussion du projet de rapport du CESE sur l'apprentissage tout au long de la vie(ATLV).

Ce rapport qui s'inscrit dans la continuité des travaux du CESE sur l'emploi des jeunes et sur la Charte Sociale, considère que la question de l'amélioration continue des savoirs et des savoir-faire des citoyens doit être une préoccupation prioritaire. Il attire l'attention sur un certain nombre de freins au développement du concept de la formation tout au long de la vie notamment : un modèle d'éducation basé sur la transmission des connaissances plutôt que sur le développement des compétences, l'incohérence des contenus des formations avec les exigences du marché du travail, l'absence d'un système de reconnaissance des acquis de l'expérience, la faible préparation à l'insertion dans la vie professionnelle et l'accès limité aux lieux du savoir et de l'information.

Le CESE qui s'est basé sur un benchmark international des expériences réussies au Royaume Uni, Québec, Allemagne, France, Italie, Espagne et Japon, ainsi que sur de nombreuses auditions d'organismes et acteurs nationaux, souligne la nécessité d'enraciner l'ATLV dans les politiques et actions de développement et de l'intégrer de manière cohérente dans les pratiques éducatives. Le CESE a articulé ses recommandations autour de cinq espaces dédiés à la scolarité, à l'autoapprentissage, à la gestion du troisième temps, à la gouvernance et enfin à l'espace professionnel :

1. Repenser la maîtrise par tous, des acquis de base, à travers la généralisation de la couverture préscolaire aux enfants à partir de l'âge de 4 ans et la promotion des initiatives citoyennes dans le monde rural.
2. Valoriser l'apprentissage et l'expérience professionnelle en s'appuyant sur la création d'une Entité Nationale de la Formation Continue et de la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (incluant formation continue, validation des acquis et observatoire de l'emploi et des métiers).
3. Améliorer l'apprentissage de proximité et la mise à jour des compétences à travers l'amélioration du rendement des lieux publics d'apprentissage et le lancement d'une offre d'apprentissage via les nouvelles TIC.
4. Soutenir l'initiative individuelle à tout âge à travers la promotion de l'expertise acquise par le travail et par l'autoapprentissage.
5. Améliorer les principes et les organes de la gouvernance à travers l'amélioration des partenariats public-privé et la consolidation des liens de coopération entre les différents ministères, institutions et associations qui œuvrent dans le domaine de la formation continue.